

## Les promoteurs de la protection du patrimoine

Réjean Lemoine

Volume 2, Number 2, Summer 1986

Québec, fleuron du patrimoine mondial

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6518ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

### ISSN

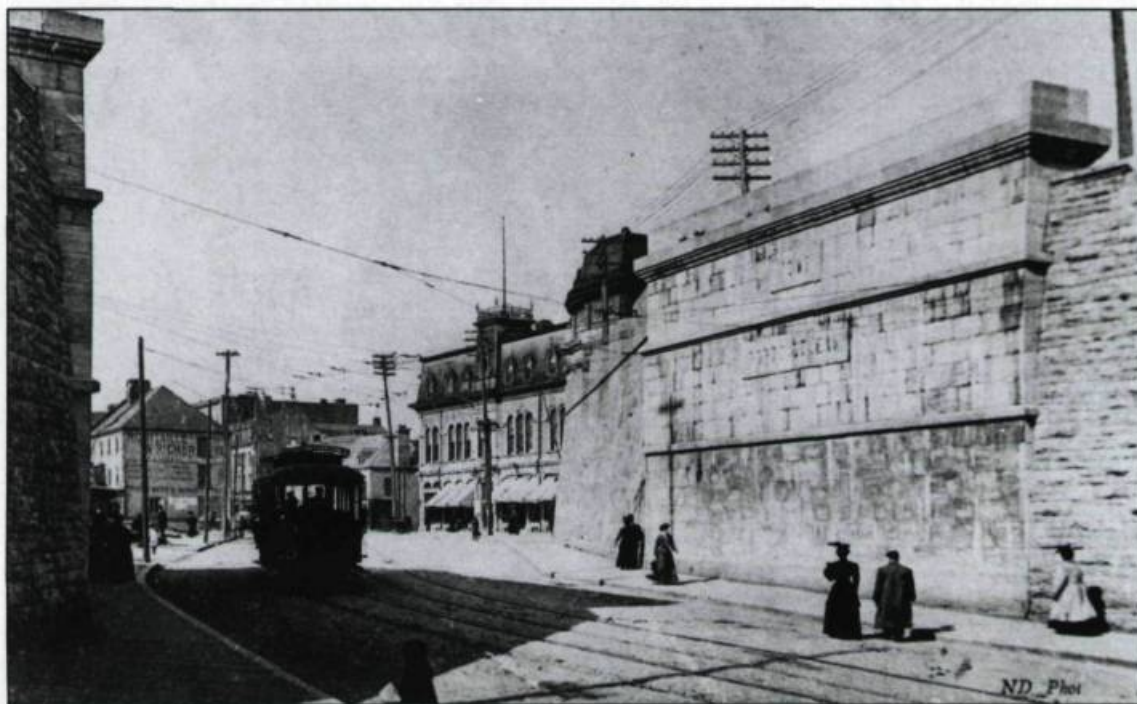
0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Lemoine, R. (1986). Les promoteurs de la protection du patrimoine.  
*Cap-aux-Diamants*, 2(2), 53–56.



*La porte Saint-Jean  
avant sa reconstruction.  
Carte postale. N.D. Phot.  
1907.  
(Archives de la ville de  
Québec).*

# LES PROMOTEURS DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

par Réjean Lemoine\*

*... mais depuis plus de 50 ans que je viens à Québec tous les jours, j'ai vu disparaître bon nombre de maisons intéressantes... Si Dieu m'accorde encore quelques années de vie, j'ai peur de n'en plus voir du tout. »*

*Pierre-Georges Roy (1939)*

**L**a défense et la promotion du caractère historique et patrimonial de la vieille capitale semblent aujourd'hui faire l'objet d'un consensus très large dans la population. Cependant, il n'en a pas été toujours ainsi. Tirillée entre sa vocation de ville nord-américaine moderne et sa vocation de cité patrimoniale, c'est souvent de manière anarchique et sans souci esthétique que Québec s'est développée.

L'action de quelques citoyens éclairés et le dynamisme conjugué des groupes de pression et de l'opinion publique ont pendant trop longtemps suppléé à l'absence de volonté politique des gouvernements et à l'insouciance des édiles municipaux

et des entrepreneurs face à la sauvegarde du patrimoine. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, grâce à lord Dufferin, Québec a pu sauvegarder ses fortifications, menacées par les partisans du progrès et de l'industrie.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la rapide croissance démographique et industrielle alliée à l'apparition de l'automobile oblige la vieille capitale à se transformer. Québec est en train de mourir d'étouffement et d'inanition à cause de ses murs, de ses rues étroites et de ses quartiers surpeuplés.

\* Historien.

Dans la décennie 1920, on y compte plus de 10 000 véhicules automobiles qui obstruent et congestionnent les artères. Il faut démolir, élargir les rues, créer une ville moderne ceinturée de larges avenues, au risque de sacrifier le patrimoine.

### Création de la Commission d'urbanisme

Sous la pression de l'opinion publique et de la presse écrite, le gouvernement du Québec et la ville décident en 1928 de doter la vieille capitale d'une Commission d'urbanisme et de conservation qui tentera de résoudre les problèmes de croissance de Québec et de sauvegarder son caractère historique, favorisant ainsi le développement d'une industrie touristique rentable. Le 25 mai, le Conseil municipal adopte le règlement no 115, qui crée une commission formée de cinq membres bénévoles dont trois sont nommés par la province. Sous la présidence du sénateur Philippe-J. Paradis, nous retrouvons A.-C. Décary, ingénieur civil et responsable des travaux publics pour le gouvernement fédéral dans la région, l'échevin Wilfrid Lacroix, architecte de profession, l'historien William Wood, le directeur général de la Quebec Power, Joseph-Eugène Tanguay, et le greffier de la municipalité, François-Xavier Chouinard.

Au moment où d'importants travaux commencent dans la région (construction d'une voie carrossable sur le pont de Québec, ouverture du boulevard Charest, élargissement de la Côte d'Abraham), la presse écrite accueille avec soulagement la création de cet organisme: *«Il faut en finir une fois pour toutes avec le gâchis de la construction dans lequel chacun fait à sa tête ou parvient à bafouer le bon sens et le bon goût en faisant jouer des influences. Trop d'entrepreneurs ont fait fi jusqu'à date de la solidarité et de l'esprit de civisme pour aller au gré de leurs seuls petits intérêts. Il est temps qu'une autorité quelconque intervienne et sauve de la disgrâce la plus belle partie de la vieille capitale»*. (Le Soleil, 12 novembre 1928)

En vue de protéger le caractère historique de la ville, la Commission décide d'abord de s'attaquer à la restauration des vieilles fortifications, en collaboration avec le gouvernement fédéral (projet de 50 000 \$), et de rouvrir la promenade en bois qui ceinture la citadelle et rejoint la terrasse Dufferin. La presse s'empresse d'applaudir: *«Cette promenade que l'on va rétablir est l'une des plus belles et des plus pittoresques qui soient dans une cité de l'Amérique...Le désappointement d'un grand nombre pour n'avoir pu aller sous les murs de la Citadelle ces années dernières a dû nous faire perdre beaucoup de touristes et par-*



La rue Charest (de Dorchester à Caron avec à gauche la Dominion Corset) avant son élargissement en 1930 pour faciliter la circulation automobile. (Archives de la ville de Québec, Fonds Thaddée-Lebel).

*tant beaucoup de capitaux.»* (Le Soleil, 21 août 1929)

## Défis

Dépourvue d'argent et de véritables moyens d'agir, la Commission d'urbanisme et de conservation n'a qu'un pouvoir moral. Elle gère l'octroi de tous les permis de construction émis par la ville mais ne peut en refuser aucun s'il respecte le vétuste règlement de construction, qui ne protège en aucune manière le patrimoine. La Commission propose à la municipalité de nombreux projets (plan d'urbanisme, nouveau règlement de construction, projet de zonage à caractère historique pour le Vieux-Québec), mais tous restent lettre morte, et les commissaires consacrent la plupart de leur temps de réunion à octroyer des permis de construction. Dans une lettre adressée à J.-N. Parent, François-Xavier Chouinard est le premier à reconnaître les carences de la Commission: *«La Commission n'ayant aucun revenu à sa disposition doit compter sur la bonne volonté de ceux qui peuvent lui aider, cela explique pourquoi j'agis à titre gratuit et avec grand plaisir car j'aime l'urbanisme et je fus le premier à Québec... à suggérer bien humblement la création d'une Commission. Si elle est loin d'être parfaite, cela dépend d'abord du manque d'argent, de l'horreur qu'ont trop de citoyens par ailleurs très bonnêtes de se plier aux règlements et de sacrifier un peu de leur intérêt personnel en vue du bien général.»* (14 mai 1935)

## L'action du colonel William Wood

De 1928 à 1946, William Wood se fera l'un des plus ardents défenseurs et promoteurs de la sauvegarde du caractère historique de la capitale. Lié à la Quebec Literary and Historical Society, dont il a été président à plusieurs reprises, il sera à la tête du plus important groupe de pression qui vise à empêcher le saccage de la ville. Historien chevronné, il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire militaire et politique de Québec.

Scandalisé par les nombreuses démolitions de maisons anciennes qui se produisent dans les années 1920 et 1930, Wood se porte à la défense des plus vieilles, dont plusieurs sont menacées par l'élargissement des artères de circulation et l'insouciance des propriétaires. Pour que son action soit profitable, il tente de convaincre la population que la protection du caractère historique de la ville est rentable.

En mai 1929, la Commission d'urbanisme publie un rapport sur les maisons historiques, écrit par William Wood. Celui-ci demande dans trois cas précis (maison Montcalm, rue Saint-Louis – maison Vallée, rue Sainte-Anne – maison McKenna, rue Sainte-Famille) la protection et la restauration des bâtiments qui datent du Régime français.



*Le colonel William Wood fut l'un des plus ardents défenseurs du patrimoine historique de Québec. Il est membre de la Commission d'urbanisme et de conservation de 1928 à 1946. (Archives nationales du Québec, coll. Initiale).*

Il écrit: *«Au point de vue des affaires modernes, ces maisons ont aussi une grande valeur, car tous les pays les plus civilisés d'aujourd'hui conservent précieusement à titre de souvenirs uniques de l'histoire d'un peuple, ces bâtisses qui une fois détruites ne peuvent jamais être remplacées.»*

En 1939, la maison Montcalm et la maison Vallée étant à nouveau menacées, Wood réplique avec un autre rapport dans lequel il lie le sort de ces maisons à l'avenir et à la prospérité de l'industrie touristique et hôtelière.

## La construction de l'édifice Price

Si la Commission d'urbanisme et de conservation réussit à bloquer des projets farfelus comme l'ouverture de postes d'essence à l'intérieur de l'enceinte, elle ne pourra pas empêcher la construction, dans le secteur historique, du premier gratte-ciel de la ville. Le 10 juin 1929, la Compagnie Price demande et obtient un permis de construction pour un édifice à bureau de 17 étages, rue Sainte-Anne. Ce projet est évalué à 500 000 \$.

Selon la version du Soleil, le permis aurait été accordé à la Compagnie Price par la Commission d'urbanisme. Nous savons par ailleurs que plusieurs des membres, dont William Wood, s'opposaient à ce projet.

L'édifice Price, «premier gratte-ciel de Québec», est inauguré en 1930. Tiré du journal *Le Soleil*, 11 décembre 1929. (Archives nationales du Québec, Québec).



François-Xavier Chouinard affirme dans une lettre écrite en 1935 que le permis de construction a été octroyé en novembre ou décembre 1928, au moment où, en raison d'une querelle avec le Conseil municipal au sujet de son mandat, la Commission n'était pas en possession de tous ses pouvoirs. Chouinard s'explique en ces termes: «*Quand la Commission reprit son activité, en vertu du règlement 115B, Price House était déjà en construction malgré qu'à ma connaissance personnelle les Commissaires se soient fortement objectés à son érection en dedans des vieux murs de fortifications et spécialement le savant historien, Colonel William Wood... Price House tout en étant un enrichissement immobilier et d'une intéressante architecture n'était pas, rue Ste-Anne, à sa place parmi tant de vieux monuments. Coin de la Couronne et St-Joseph ou en un endroit similaire, cet édifice aurait mieux paru, au milieu des grandes bâtisses commerciales. Ainsi donc, la Commission ne peut, en justice, être blâmée pour un acte dont elle n'était pas responsable.*»

La version de François-Xavier Chouinard contredit donc celle du *Soleil* et le procès-verbal de la Commission d'urbanisme du 10 juin 1929. Par ailleurs, le permis de construction de l'édifice

Price (no 3232) ne porte que le sceau d'approbation du Bureau de santé, en date du 10 décembre 1929. Nous savons que dans les deux décennies qui suivent l'inauguration de l'édifice Price (1930), des plaintes s'élèveront dans plusieurs milieux. En 1942, l'Association des architectes de la province de Québec déplore encore, dans une résolution de congrès, la construction de l'édifice Price à l'intérieur des vieux murs.

### Le moulin banal de l'Hôpital-Général

L'impuissance de la Commission d'urbanisme et de conservation apparaît de nouveau en 1941, lors d'un débat sur la conservation du moulin banal des Soeurs de l'Hôpital-Général (coin boul. Langelier et rue Saint-François). Un entrepreneur de Québec, Adélarde Deslauriers, veut démolir le moulin banal, qui date de 1710, pour agrandir l'École technique. La Commission d'urbanisme reconnaît la valeur historique du bâtiment mais, sans pouvoir coercitif, elle soumet le dossier à la Commission provinciale des monuments historiques. Pierre-Georges Roy, président de cette dernière, répond dans une lettre du 27 juin 1941: «*Nous sommes un peu comme votre Commission d'urbanisme, la loi ne nous donne pas grands pouvoirs. Nous ne pouvons classer un monument quelconque sans la permission du propriétaire et il nous faut cette permission écrite pour agir.*»

Pierre-Georges Roy suggère discrètement à la Commission d'urbanisme de faire pression sur le premier ministre Adélarde Godbout puisque l'entrepreneur Deslauriers est un bon ami du régime et un gros souscripteur à la caisse électorale du parti libéral. La démarche semble avoir été fructueuse puisque le moulin n'a pas été démoli.

Avant 1963 (et la loi décrétant l'arrondissement historique de la ville de Québec), il n'existe pas de véritable législation qui permette à Québec de conserver et de mettre en valeur son patrimoine historique. La presse et les groupes de citoyens doivent lutter contre l'inefficacité des règlements municipaux et l'insensibilité des politiciens et des entrepreneurs locaux.

Encore en 1962, dans une pétition d'une rare violence, la Chambre de commerce dénonce «*la défiguration regrettable du plus estimable et précieux des actifs historiques de l'Amérique du Nord*» et constate que l'absence de règlements municipaux d'urbanisme est à l'origine d'une telle destruction systématique. Elle exige «*une refonte des règlements municipaux en matière de zonage et de construction dans le Vieux-Québec, les règlements actuels s'avérant insuffisants, incomplets, désuets ou arbitraires*». Cette pétition montre combien la protection du patrimoine était négligée ou difficile à Québec avant la décennie 1960. ♦